DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES MAIRIE DE BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSEZON Séance du 29 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 11 Date convocation : Présents : 10 Le 22 juin 2020

Votants: 10 Absents: 1

Absents: 1 L'an deux mille vingt le 29 juin à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement N°2020_D41: Finances - convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de COVID-19 - convention Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le pour le remboursement des Maire, CABROL Jacqueline.

N°2020_D41: Finances - COVID-19 - convention pour le remboursement des masques en tissu achetés par la ville de castres pour le compte des communes de Labruguière, Valdurenque, Lagarrigue, naves, Boissezon, Aiguefonde, Noailhac - approbation de la convention.

Présents: AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, LECUTIER Jean-Marc, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit.

Absents : TONON Yannick **Absents donnant procuration :**

Secrétaire de séance :

KAMILLE Abou-kanh, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique au conseil que

Pour faire face à la crise du Covid-19, la Ville de Castres a acheté des masques en tissu, lavables, pour ses habitants et ceux des communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon, et Aiguefonde.

Une convention a pour objet de préciser les modalités de remboursement du coût des masques achetés par la Ville de Castres pour le compte de ces communes.

L'Etat a pris en charge 50 % du prix d'achat réel (TTC) des masques réutilisables dans la limite de 1 € par masque.

La Ville de Castres ayant perçu cette aide, il lui appartient de la déduire des montants à réclamer aux communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon et Aiguefonde.

En conséquence, la participation financière des communes susvisées s'élève à :

	Nombre	Prix unitaire TTC	Montant TTC	Déduction de la prise en charge par l'Etat*	Solde à refacturer
Commune de Lagarrigue	2 300	2	4 600	2 300	2 300
Commune de Valdurenque	1 000	2	2 000	1 000	1 000
Commune de Naves	800	2	1 600	800	800
Commune de Labruguière	10 000	2	20 000	10 000	10 000
Commune de Noailhac	1 000	2	2 000	1 000	1 000
Commune de Boissezon	500	2	1 000	500	500
Commune de Aiguefonde	5 200	2	10 400	5 200	5 200
TOTAL	20 800		41 600	20 800	20 800

^{*}le montant de l'aide correspond à 1 €/ masque réutilisable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention pour le remboursement des masques en tissus entre la Ville de Castres et les communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon et Aiguefonde,
- autorise Madame le Maire à la signer,

Fait à Boissezon le 29 juin 2020,

Le Maire, CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la souspréfecture

Le 2 juillet 2020. Fait à Boissezon Le 2 juillet 2020. Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.